

## ■ Organisation générale :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « TIC » est obtenu par capitalisation de dix unités :

- 4 unités capitalisables transversales à l'ensemble des BPJEPS
- 6 unités spécifiques « TIC »
- Une unité capitalisable complémentaire (UCC), permettant

d'obtenir l'équivalence du BAFD pour la direction des structures d'accueil de mineurs. (Cette UC n'est pas obligatoire pour l'obtention du BPJEPS)

## ■ Une formation organisée en 3 phases englobant les dix unités capitalisables :

- phase 1 : comprendre le milieu professionnel et acquérir la culture de l'animation
- phase 2 : concevoir et réaliser une animation utilisant des TIC.
- phase 3 : concevoir et réaliser un projet d'animation d'Education aux Médias utilisant les TIC.

## ■ Conditions à la formation

**avoir plus de 18 ans à la date d'entrée en formation  
présenter un dossier de candidature comportant :**

- un récapitulatif des expériences ( bénévoles ou professionnelles) vécues dans le domaine de l'animation
- un descriptif de sa pratique personnelle dans un domaine culturel
- une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur TIC

**Ce dossier sera présenté par le candidat à l'occasion  
d'un entretien de sélection mis en place par  
l'organisme de formation**